



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les entreprises et les droits de l'homme

Deuxième session

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour et organisation des travaux

3 et 4 décembre 2013

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du secrétariat

Ordre du jour provisoire

1. Ordre du jour et organisation des travaux.
2. Renforcer la participation de toutes les régions à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
3. Séances plénières: mise en œuvre des trois piliers.
4. Séances parallèles: groupes et secteurs particuliers et mise en conformité des initiatives clés avec les Principes directeurs.
5. Conclusion: la voie à suivre.

Annotations

1. Ordre du jour et organisation des travaux

Lieu de la session

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, la deuxième session annuelle du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme se tiendra à Genève les 3 et 4 décembre 2013. Des réunions préliminaires auront lieu le 2 décembre 2013.

Le Forum sera saisi de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe I contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance plénière d'ouverture

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session et présentera le Président du Forum, qui conduira les séances plénières. Des déclarations seront ensuite prononcées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et par le Président du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Documentation

On trouvera à l'annexe II la liste des documents établis pour la session. Un programme de travail plus détaillé sera affiché à l'avance sur le site Web du Forum, à l'adresse suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Forum/Pages/2013ForumOnBusinessandHumanRights.aspx>.

Application des Principes directeurs et dialogue multipartite: tendances et obstacles

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme examinera les tendances et les obstacles observés dans l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «Protéger, respecter et réparer» des Nations Unies, notamment les défis liés à des secteurs particuliers, à l'environnement opérationnel ou aux droits ou groupes spécifiques, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques. Les Principes directeurs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en juin 2011.

Le Forum est chargé de promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme entre toutes les parties prenantes.

Les déclarations liminaires et les exposés qui seront faits par les groupes au début de chaque séance seront suivis d'un débat auquel tous les participants seront invités à contribuer en fonction du temps disponible.

2. Renforcer la participation de toutes les régions à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Il est souligné dans le mandat du Forum qu'il importe de travailler avec les parties prenantes au niveau régional pour contribuer efficacement à l'action menée au niveau mondial pour promouvoir l'application des Principes directeurs. Compte tenu de leur rôle central dans l'architecture de la gouvernance mondiale, les organisations régionales sont des acteurs stratégiques indispensables au renforcement de la convergence autour des Principes directeurs, en vue d'améliorer les pratiques des États et des entreprises et le respect de leurs responsabilités étant donné les incidences des activités commerciales sur les droits de l'homme.

La séance plénière d'ouverture et les réunions parallèles porteront sur les mesures susceptibles de faire avancer la réflexion concernant les droits de l'homme à l'échelle régionale, notamment pour ce qui est de la diffusion des Principes directeurs auprès des parties prenantes de chaque région et de leur application par celles-ci, et sur l'action que mènent ou que pourraient mener les principaux organismes intergouvernementaux régionaux.

3. Séances plénières: mise en œuvre des trois piliers

Pendant les séances plénières qui se dérouleront la première journée, les participants pourront faire ensemble un bilan des premières mesures prises en vue de l'application des Principes directeurs, le but étant de recenser les mesures supplémentaires que les États, les entreprises, la société civile, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les autres parties prenantes devraient prendre dans ce domaine.

Les participants s'efforceront de mettre en évidence les tendances qui se dessinent dans la mise en œuvre des trois piliers des Principes directeurs et du cadre de référence «Protéger, respecter et réparer», de faire la synthèse des enseignements tirés de l'expérience acquise et d'identifier d'éventuelles bonnes pratiques.

Certaines des séances plénières porteront plus particulièrement sur l'accès aux voies de recours, question transversale et troisième pilier des Principes directeurs. Les participants seront amenés à examiner les moyens de définir des dispositions plus cohérentes et plus systématiques concernant la responsabilité des entreprises en cas de violation flagrante des droits de l'homme et pourront avoir un échange de vues sur les mécanismes non judiciaires de dépôt de plainte qui existent actuellement.

La tenue d'autres séances plénières thématiques est à confirmer.

4. Séances parallèles: groupes et secteurs particuliers et mise en conformité des initiatives clefs avec les Principes directeurs

Les séances parallèles qui auront lieu le deuxième jour du Forum viseront à améliorer la compréhension des difficultés actuelles ou potentielles par les groupes de parties prenantes, ce qui ouvrira la voie à un dialogue plus fécond entre ces dernières. Les débats viseront aussi à définir les bonnes pratiques possibles et la contribution que différentes parties prenantes pourraient apporter à la mise en œuvre efficace des Principes directeurs et, en dernière analyse, à la protection et au respect accrus des droits de l'homme dans les activités des entreprises. En outre, les participants définiront concrètement les mesures que doivent prendre les États, les entreprises, la société civile et d'autres parties concernées.

Certaines séances parallèles seront essentiellement consacrées à des droits de l'homme concernant des groupes particuliers tels que les peuples autochtones, les défenseurs des droits de l'homme, les enfants, les victimes de la traite des êtres humains et les femmes.

Les participants à certaines séances parallèles auront la possibilité d'examiner l'application des Principes directeurs dans des secteurs particuliers: finances, emploi et embauche, technologies de l'information et de la communication et agro-industries.

Pendant d'autres séances parallèles, l'accent sera placé sur la mise en conformité avec les Principes directeurs, des pratiques et des normes en vigueur dans des domaines importants comme la gestion des chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales dans les situations de conflit, l'investissement international et les finances publiques.

5. Conclusion: la voie à suivre

Dans la séance plénière de clôture, le Président du Forum et certains participants présenteront les priorités et les grandes questions qu'il est proposé d'examiner en 2014. Pour finir, le Président du Groupe de travail prononcera une allocution de clôture dans laquelle il fera part de ses observations sur l'apprentissage collectif auquel le Forum aura donné lieu concernant l'expérience des parties prenantes, les bonnes pratiques examinées et les problèmes et solutions recensés.

Annexe I

Programme de travail (à confirmer)

	<i>Réunions préliminaires lundi 2 décembre 2013</i>	<i>Première journée mardi 3 décembre 2013</i>	<i>Deuxième journée mercredi 4 décembre 2013</i>
8 h 30- 13 h 00	Séance d'ouverture du Groupe de travail	Séance d'ouverture: séance plénière de haut niveau et séances plénières	Séances parallèles (groupes et secteurs particuliers, questions thématiques)
	Pause	Pause	Pause
	Réunions parallèles: Application des Principes directeurs dans les régions	Séances plénières (<i>suite</i>)	Séances parallèles (<i>suite</i>)
13 h 00- 14 h 30	Déjeuner (ce créneau horaire pourrait être consacré à des réunions parallèles ou à des séances de formation)	Déjeuner (ce créneau horaire pourrait être consacré à des réunions parallèles ou à des séances de formation)	Déjeuner (ce créneau horaire pourrait être consacré à des réunions parallèles ou à des séances de formation)
14 h 30- 16 h 00	Réunions de travail des parties prenantes: réunions parallèles organisées par des États, des entreprises, des institutions nationales chargées de protection des droits de l'homme et des représentants de la société civile	Séances plénières (<i>suite</i>)	Séances parallèles (<i>suite</i>) (groupes et secteurs particuliers, questions thématiques)
	Pause	Pause	Pause
16 h 00- 18 h 00	Séances de travail des parties prenantes (<i>suite</i>)	Séances plénières (<i>suite</i>)	Séance de clôture: séance plénière de haut niveau et allocution de clôture

Annexe II

Liste des documents dont le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme est saisi à sa deuxième session annuelle (4 et 5 décembre 2013)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/HRC/FBHR/2013/1	Ordre du jour provisoire et annotations
A/HRC/FBHR/2013/2	Note d'information du secrétariat
A/HRC/FBHR/2013/3	Note de synthèse du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises
